

CODE DE DIFFICULTÉ	DÉFINITION
23 <sup>1</sup>	Déficiência intellectuelle profonde

EXEMPLES DE MANIFESTATIONS GÉNÉRALEMENT OBSERVÉES DANS LE MILIEU SCOLAIRE	ÉVALUATION DIAGNOSTIQUE <sup>2</sup>	SERVICE MINIMALEMENT OFFERT (L'intégration à la classe régulière ou à l'école du quartier constitue le premier choix à envisager pour les élèves qui ont des besoins particuliers.) <sup>3</sup>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Difficulté liée à la parole.</li> <li>▪ Difficulté sur le plan moteur et physique (ex. : faible capacité de coordination).</li> <li>▪ Difficulté sur le plan social (ex. : interactions parfois restreintes).</li> <li>▪ Difficulté sur le plan affectif (ex. : difficulté à exprimer ses émotions).</li> </ul>	<p>Évaluation réalisée par un psychologue, un neuropsychologue ou un conseiller d'orientation faisant partie d'une équipe multidisciplinaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un quotient intellectuel ou de développement inférieur à 20-25.</li> <li>▪ Une évaluation du comportement adaptatif faisant ressortir les déficiences réalisées.</li> </ul>	<p><b>En classe régulière :</b></p> <p>L'élève doit bénéficier d'une aide continue, c'est-à-dire plusieurs heures chaque jour. De plus, un membre du personnel doit être disponible en tout temps dans l'école pour intervenir lors de situations imprévues.</p> <p><i><b>Si les services d'appui et les adaptations en classe régulière, prévus au plan d'intervention, ne permettent pas à l'élève de progresser, l'analyse de ses besoins en équipe multidisciplinaire pourrait nécessiter un classement particulier.</b></i></p> <p><b>En classe spécialisée:</b></p> <p>Vous trouverez à l'adresse suivante <a href="http://blogues.csaffluents.qc.ca/trousseehdaa/">http://blogues.csaffluents.qc.ca/trousseehdaa/</a> (onglet <i>Services aux élèves</i>) de l'information sur les classes spécialisées du primaire et du secondaire.</p>

<sup>1</sup> Sources : 1) Le cadre de référence pour l'identification, la référence et le classement des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) du primaire et du secondaire. CSA. 2013.

2) L'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté ou d'apprentissage (EHDA). MELS. 2007.

<sup>2</sup> Guide pratique pour les parents EHDA. CS Marguerite Bourgeoys. 2010. Annexe 1.

<sup>3</sup> Les difficultés d'apprentissage à l'école. Cadre de référence pour guider l'intervention. MELS. 2003.